

DDDD PPPP Dominaine Public

L'aveugle et le paralytique

LES INITIANTS D'UNE fusion Vaud-Genève imposent à leurs contradicteurs un double handicap. Celui d'énoncer lourdement des évidences, comme s'il s'agissait de vérités découvertes. Celui d'apparaître traditionalistes, conservateurs, bref demeurés. Demeurons donc fermes.

Un canton, ce n'est pas une SA dont la raison sociale est à but unique. C'est une communauté aux composantes multiples qui a trouvé son expression politique par une réussite de l'histoire. Il aurait pu ne pas naître, ne pas être. Il pourrait ne plus être: la politique appartient à l'ordre des créations continues. Vaud et Genève, ce n'est pas Ciba-Sandoz.

Genève est une cité, orgueilleuse: deux fois millénaire, cité impériale, un des centres de la Réforme, donnée en exemple à l'Europe au XVIII^e siècle par d'Alembert et, contradictoirement, par Rousseau, cité internationale: on y compte plus d'ambassadeurs qu'à Berne.

Vaud est un pays naturel du Jura aux Alpes, rassemblé par les comtes de Savoie et Berne, carrefour de la Suisse romande. Malgré son fédéralisme pointilleux, il est très intégré à la Suisse qui s'est construite au XIX^e siècle qu'il alimenta en conseillers fédéraux: siège du Tribunal fédéral, des arrondissements des grandes régies, puis de l'École polytechnique.

Les deux cantons sont en perte de vitesse, et pas leurs

seules finances publiques. Vaud n'est plus le grand canton romand radical d'une Suisse radicale. Genève découvre la concurrence des métropoles internationales. De part et d'autre on cherche un nouveau souffle.

Les deux cantons ont des situations et des qualités complémentaires. Mais la fusion, au lieu d'exprimer la complémentarité, en brouille les bases, crée les difficultés d'un nouvel équilibre. En langage de fabuliste, l'aveugle et le paralytique peuvent s'entraider; mais que peut faire un aveugle-paralytique?

Il est clair que le changement d'époque (sau-tons les tartes à la crème sur la mondialisation!) exige des formes nouvelles de collaboration inter-cantonale. Elle

Un canton, ce n'est pas une SA dont la raison sociale est à but unique

est à ce jour totalement insuffisante, faute d'outils qui permettent de surmonter les égoïsmes naturels. Ni les associations inter-cantoniales, ni les concordats ne sont adéquats. On ne connaît ni inventaire, ni échancier des problèmes à résoudre. DP tentera de présenter de manière détaillée quelques-uns de ces outils nouveaux.

La fusion comme la centralisation est une idée simple, voire simpliste. Le fédéralisme aujourd'hui implique en réponse des choix variés, une combinatoire. Et l'idée-force, c'est qu'avant de détruire en simplifiant, il faut d'abord tenter de faire la preuve qu'il y a d'autres voies à la fois plus respectueuses du donné et plus audacieuses. AG

Nouvelles du front

Plus de risques que de vrais progrès. Dans les technologies génétiques, il y a encore trop d'expériences en laboratoire et pas assez en plein champ. Après les débats autour de la votation de juin dernier, l'occasion de faire le point.

BRUSQUEMENT, AU LENDEMAIN du rejet de l'initiative pour la protection génétique, le génie génétique se fit discret. Mais, pour citer une Vaudoise célèbre, «il ne faut pas mollir» et suivre cette technologie indispensable et inquiétante. Pas de nouvelles cet été du suivi législatif de la votation (mise en place du paquet Gen-lex); en revanche, côté progrès technique, il n'y eut point de pause d'été.

Au dernier pointage en date du mois de juin, trente-deux plantes transgéniques (colza, tomate, radis, papaye, coton, soja, maïs...) avaient obtenu, aux États-Unis, toutes les approbations nécessaires à la commercialisation. Monsanto en contrôlait quinze; comme prédit ou craint, quelques titans (Monsanto, Dupont, Novartis) contrôleront les semences, transgéniques ou non, de l'agriculture du XXI^e siècle.

Nouveaux et anciens

Pour l'essentiel, les plantes transgéniques autorisées jusqu'ici étaient résistantes aux ravageurs (la série Bt) ou aux herbicides (série RoundUp). Après cette première génération, l'inventivité croît. Ainsi, en réussissant à insérer le gène de l'endochitinase (enzyme qui digère les parois des champignons) dans des patates et des plants de tabac, on obtient pour la première fois des plantes résistantes à des infections. Ou encore, en insérant dans les chloroplastes la catalase humaine, (enzyme qui aide à maîtriser les peroxydes), on a créé des plantons qui pourraient mieux survivre dans le désert; les peroxydes tuent les cellules et sont des produits de mécanismes cellulaires enclenchés lors d'ensoleillement intense. À l'opposé, les chercheurs chinois auraient réussi à transférer dans le navet un gène associé à la tolérance au froid, qui provient de la carpe.

Mais derrière ce bel optimisme, on constate que, les plantes transgéniques commerciales existantes ont quelques problèmes. Après deux saisons de culture, le coton Bt est moins productif que prévu, tout comme le coton Roundup Ready (résistant au glyphosate), dans ce cas probablement parce que les fermiers, sur recommandation de Monsanto, avaient sprayé trop fréquemment l'herbicide contre lequel le coton avait été rendu résistant. Et pre-

mière aux États-Unis, le *Maine Board of Pesticides Control* a refusé l'accréditation du maïs transgénique Bt (Novartis et Monsanto) sur le territoire de l'État, en partie par crainte d'apparition de résistance contre la toxine Bt, utilisée par l'agriculture organique. À méditer.

Les risques et leur management

Dans la même ligne, l'Office de l'environnement américain (EPA) a pour la première fois mis comme condition d'approbation du maïs transgénique Bt la mise en place de «refuges» autour des champs plantés, de l'ordre d'un tiers de la surface totale. Ces refuges, où l'on plante du maïs non transgénique, devraient ralentir la résistance anti-Bt par accouplement entre insectes résistants (sélectionnés dans les champs transgéniques) et non-résistants (provenant des champs refuges). C'est, indirectement, l'aveu d'un problème sérieux. Une étude publiée cet été montre que dans des conditions de laboratoire, des insectes «utiles» nourris au maïs transgénique se développaient moins bien et avaient une plus haute mortalité que ceux nourris au maïs non-transgénique. Les conditions de laboratoire sont probablement trop différentes de celles des champs pour en tirer des conclusions définitives, mais plus de prudence et d'expériences en plein champ s'imposent.

Les débats passionnés sur les risques des plantes transgéniques peuvent être illustrés par le fait divers estival suivant: une émission TV de la BBC montre que des rats, nourris aux patates auxquelles on avait inséré le gène de la concavoline A, protéine anti-ravageur mais aussi toxine, étaient rabougris et malades. Deux jours après, le *Rowett Research Institute in Aberdeen*, à l'origine de la nouvelle, doit avouer que le chef du projet avait nourri ces rats de patates «normales», mais enrichies à la seringue de concavoline A. En conclusion, Ken Baker, de Monsanto Europe, devant la chambre des Lords: «Nous ne sommes pas en position d'être en faveur de la ségrégation [des produits OGM/non OGM], parce que nous n'avons pas de contrôle là-dessus». La bataille des responsabilités sera rude.

Sources: *New Scientist*, juillet et août 1998; *The Gene Exchange*, publié par Union of Concerned Scientists, été 1998.

Choisir la moins mauvaise solution

L'adaptation des loyers à chaque hausse du taux hypothécaire n'est plus soutenable. Berne le reconnaît et propose de changer de système en contre-projet à l'initiative correctrice de l'ASLOCA, l'Association des locataires.

Analyse d'un problème qui n'a que des solutions imparfaites.

LA PROTECTION DES locataires inscrite dans le Code des obligations et dans l'ordonnance d'application est une machine infernale. On voulait protéger les loyers contre les augmentations abusives. Or l'histoire économique nous montre qu'ils battent tous les records de hausse, à l'exception notoire des toutes dernières années (voir ci-dessous).

L'explication du mécanisme pervers est bien connue. Il fonctionne à sens unique, vers le haut. Les propriétaires peuvent augmenter les loyers en répercutant 40% de la progression de l'indice des prix à la consommation. Mais surtout, ils ont le droit d'adapter les loyers à la hausse du taux de l'intérêt, ce qu'ils font presque systématiquement. Pour les baisses, en revanche, il appartient au locataire de mendier une adaptation. Un examen, même rapide, des statistiques officielles prouve cette application à sens unique de la loi. L'indice du loyer a véritablement flambé à la suite de la vi-

Loyers et indice des prix

L'INDICE DES PRIX est révisé périodiquement, la dernière fois en 1993. L'Office fédéral de la statistique continue à calculer l'évolution des prix parallèlement en référence aux bases anciennes, ce qui permet des comparaisons sur le long terme.

En partant d'un indice 100 en 1977, on obtient en août 1998: indice général, 179,8; indice des loyers, 204,4.

L'évolution au cours des vingt et une dernières années montre que les loyers ont dépassé de 25% la progression générale des prix.

En partant de l'indice actuel (100 en 1993), on obtient en août 1998: indice général, 104; indice des loyers, 102,7.

L'évolution des cinq dernières années renverse la tendance. Récession oblige, les prix sont restés fort sages (+ 4%), mais les loyers plus sages encore (+2,7%).

goureuse hausse des hypothèques au début des années 90. Il n'a fait que modérer sa progression au lieu de baisser après le reflux des taux. L'ASLOCA estime que l'opération a coûté, pour l'ensemble de la Suisse, 5,9 milliards de loyers perçus en trop. D'où le lancement d'une initiative correctrice dite de lissage des taux.

La législation sur la surveillance des loyers n'est pas seulement inique à l'égard des locataires. Elle a eu des conséquences nuisibles pour l'ensemble de l'économie. En effet, le loyer représente le principal poste (22%) de l'indice des prix. En conséquence, l'inflation du début des années nonante a été fortement et durablement dopée par la progression des loyers provoquée par la hausse des taux. La Banque nationale, obnubilée par son objectif de stabilité des prix, a maintenu les freins serrés trop longtemps, ce qui a prolongé d'autant la crise économique. Berne a assisté passivement à ce gâchis. Il a fallu que l'ASLOCA mette en marche la lente machine de l'initiative pour que l'autorité réagisse.

Le Conseil fédéral a heureusement écarté la déréglementation brutale. L'expérience des années Brugger en a montré les méfaits. Le fonctionnement du marché impose la fluidité de l'offre et de la demande. Ce qui est possible pour les marchandises ne l'est pas pour les logements – par définition immobiliers.

Toute intervention de l'État pour guider l'évolution souhaitable des loyers impose des valeurs de référence. C'était le taux hypothécaire et 40% de l'indice des prix. Berne entend simplifier le système. La seule référence sera l'indice des prix. Va-t-on prendre en compte une indexation intégrale ou n'accepter qu'une adaptation à 80 ou 90% de l'évolution de l'indice? Les services de Pascal Couchepin planchent.

Le système proposé par Berne a le mérite de la simplicité et de la transparence. Il éliminerait bien des contestations qui engorgent les commissions de conciliation et les tribunaux. En revanche l'idée de garantir un revenu indexé au propriétaire alors qu'il est contesté au salarié – le plus souvent lo-

cataire – est un principe choquant. Sans parler du danger de la mise en marche d'une autre machine infernale: une forte inflation ferait automatiquement grimper les loyers, donc l'indice. On imagine quels auraient été les méfaits d'un tel système lors du choc pétrolier des années soixante-dix. L'indice avait grimpé jusqu'à 12%. Et les locataires tiraient déjà la langue avec le renchérissement des frais de chauffage.

Le système préconisé par l'ASLOCA a des vertus inverses. Il est un peu plus complexe et moins lisible pour le commun des mortels que le système actuel. Aujourd'hui déjà, le locataire ne peut guère contrôler la hausse admissible en référence au taux hypothécaire, à l'indexation au 40% de l'indice et à la hausse des frais annexes. La référence à un taux lissé sur cinq ans ne clarifierait pas leurs idées. Les spécialistes de l'ASLOCA et leurs tables viendraient aisément à bout de cette complexité. Et leur assistance resterait quasi obligatoire pour qui ne fait pas spontanément confiance à sa gérance. En revanche, le lissage des taux, sans éliminer totalement l'influence de leur fluctuation, éviterait le retour au scandale des années nonante et atténuerait ses perturbations amplificatrices sur la conjoncture. at

Initiative ASLOCA

L'INITIATIVE « POUR DES loyers loyaux » s'en tient au principe de base qui régit la législation actuelle. Un loyer loyal est celui qui est justifié par les coûts. L'initiative maintient donc la référence au taux de l'intérêt hypothécaire qui fait partie intégrante des coûts. La variation du taux est un facteur de hausse comme de baisse. Mais elle est calculée sur la base d'une moyenne établie sur cinq ans. Ainsi la hausse de 5 à 7% des taux au tournant des années 90 a provoqué à elle seule une hausse des loyers de 22%. Avec le système des taux « lissés » la progression des loyers aurait été presque deux fois moins forte.

Une occasion d'améliorer les

Dans les facultés de médecine de Suisse alémanique et de Fribourg, le numerus clausus a été introduit pour la première fois cette année. Sélectionner, mais comment? C'est en premier lieu vers une réforme de la formation médicale que les cantons doivent s'acheminer. Et à terme, redéfinir les compétences entre cantons et Confédération en matière de politique hospitalo-universitaire.

POUR LA PREMIÈRE fois en Suisse, les porteurs d'un certificat de maturité ne verront pas s'ouvrir automatiquement les portes de l'université, plus précisément celles des facultés de médecine alémaniques et de Fribourg. Cette sélection préalable – qui est d'ailleurs la règle en Europe – n'est introduite qu'à titre provisoire. Elle devrait stimuler la réflexion sur la nécessaire réforme des études de médecine et sur les limites du fédéralisme universitaire.

Pourquoi le numerus clausus

Au début de l'année, 1020 candidates et candidats ont manifesté le désir d'entreprendre des études de médecine aux universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Ils ne furent plus que 797 à s'inscrire au test d'aptitude imaginé pour les départager, 750 à subir effectivement ce test et 620 à décrocher leur ticket pour la prochaine rentrée universitaire. À noter que la proportion des femmes admises est sensiblement égale à celle des inscrites.

Comment en est-on arrivé à ce qu'on a toujours considéré en Suisse comme la dernière extrémité? Dès lors que Zurich s'était donné les moyens légaux de limiter le nombre de nouveaux étudiants à sa faculté de médecine, les autres cantons universitaires ne pouvaient que suivre, sous peine de voir affluer les candidats éconduits dans la métropole de la Limmat. Si Lausanne et Genève n'ont pas emboîté le pas, c'est qu'ils comptent sur la protection de la frontière linguistique.

Le débat qui a précédé et accompagné cette décision a porté aussi bien sur le principe que sur les modalités d'une sélection préalable. Cette dernière, ont affirmé les organisations étudiantes, contredirait le droit au libre choix d'une formation. Quant au test d'aptitude, il n'indiquerait en rien les qualités qu'on attend d'un médecin.

À l'évidence, la pratique de l'admission conditionnelle aux études de médecine renvoie à la question de la nature de cette formation. L'examen d'entrée aux écoles techniques, généralisé, n'a par exemple jamais suscité l'indignation. Et il est courant qu'un jeune doive modifier son choix professionnel dès lors qu'il n'a pas trouvé une place d'apprentissage dans sa branche de prédilection. Or les études de médecine, parce qu'elles débouchent sur un droit à exercer, relèvent au premier chef d'une formation professionnelle. Peut-on raisonnablement exiger de la collectivité un droit illimité à accomplir des études coûteuses – plus d'un million de francs pour la formation d'un étudiant – quand on connaît la corrélation entre le nombre de praticiens et le coût de la santé? À cet égard, la solution suggérée par l'initiative socialiste «La santé à un prix abordable» – soumettre à autorisation l'ouverture d'un cabinet médical – apparaît plus injuste encore et source de frustrations autrement plus graves.

Une démarche juste?

Mais alors pourquoi les universités lémaniques n'introduisent-elles pas

La sélection préalable, une pratique généralisée en Europe

SEULES L'AUTRICHE, la Belgique et la France connaissent encore le libre accès aux études de médecine pour les porteurs de maturité. Mais la sélection après un an est impitoyable. Partout ailleurs les candidats doivent remplir des conditions diverses et combinées.

La Slovénie a choisi la moyenne des notes obtenues à l'examen de maturité.

Les autres pays combinent plusieurs critères. Aux Pays-Bas, le tirage au sort désigne les heureux élus parmi les collégiens ayant obtenu une certaine moyenne. Le critère des résultats de la maturité est utilisé dans de nombreux pays, complété par un examen portant soit sur les sciences naturelles, soit sur les mathématiques ou encore la langue maternelle.

Au Danemark, en Suède et en Grande-Bretagne notamment, les candidats doivent se soumettre à un entretien. Aucun pays n'exige une expérience hospitalière mais au Danemark et en Allemagne, une pratique professionnelle préalable constitue un atout supplémentaire.

Études de médecine

elles aussi, le numerus clausus? Dé trompez-vous, elles ne sont plus accueillantes qu'en apparence puisqu'elles sélectionnent sans état d'âme à l'issue de la première année d'études. 65% d'échecs à Genève, 60% à Lausanne. Cette démarche est-elle plus juste? Nombre d'étudiants ont ainsi perdu une année dans des conditions d'études peu favorables et ont été éliminés sur des critères qui ont peu à voir avec l'art médical.

Le numerus clausus a été accordé aux universités pour garantir la qualité des études; aux universités maintenant d'en faire la preuve. Le numerus clausus doit être l'occasion d'accélérer la réforme des études de médecine.

Genève a expérimenté avec succès, semble-t-il, une démarche centrée sur l'apprentissage par problèmes (APP) – c'est la résolution d'un cas pratique qui détermine les connaissances à acquérir, et Lausanne a institué un curriculum mixte APP et cours traditionnels. Dans cette perspective, on pourrait imaginer que les études de médecine se transforment pour devenir, dans un premier cycle, des études médicales ouvertes au futur personnel soignant.

Le coût croissant de la formation médicale et des hôpitaux universitaires, la difficulté et pourtant urgente coordination entre des institutions relevant de la compétence cantonale, le récent échec du projet de réseau hospi-

talo-universitaire de Suisse occidentale imposeront à brève échéance un débat sur un rôle accru de la Confédération dans ce secteur. Sa compétence actuelle de planification, la maîtrise indispensable des coûts de la santé pourront-elles se conjuguer encore longtemps avec le fédéralisme hospitalo-universitaire? *jd*

AVS

Réaction maladroite

SEPT PRÉSIDENTS OU représentants des partis socialistes romands ont adressé une lettre ouverte à Ruth Dreifuss. Ils y fustigent la conseillère fédérale qui, à l'occasion de la présentation du projet de 11^e révision de l'AVS, s'est clairement distancée de l'initiative de rattrapage, soumise au peuple le 27 septembre prochain.

Sur le fond, on peut diverger quant à la stratégie à suivre en matière de développement des assurances sociales, mais sur la forme, on doit contester cette démarche d'un triple point de vue.

Tout d'abord, la pratique est détestable qui consiste à se prévaloir d'une fonction – président, représentant – pour accréditer le sérieux et la représentativité d'une opinion. Les socialistes ont pour habitude de débattre démocratiquement, non de laisser confisquer leur prise de position par une poignée d'apparatchiks pressés de se profiler.

Ensuite, avant de se précipiter sur la place publique, les signataires auraient dû discuter avec Ruth Dreifuss pour tenter de comprendre son attitude. C'est le moindre des égards qu'on se doit entre camarades. Ils auraient pu ainsi éviter de confondre allégrement le rôle respectif du parti et de ses magistrats et de porter des accusations aussi graves que gratuites à l'encontre de la conseillère fédérale socialiste.

Enfin, les signataires se trompent en croyant avoir ainsi remonté le moral des troupes. Celles et ceux qui ignorent qu'en Suisse il faut construire patiemment une majorité resteront déçus de la démarche pragmatique des socialistes. Quand aux autres, qui savent que Ruth Dreifuss poursuit avec opiniâtreté le développement d'une AVS tout à la fois sociale et financièrement solide, ils seront troublés par ces déchirements internes. *jd*

Rectifications

DANS DP 1354, l'article de Grégoire Junod, «On se débat dans les difficultés financières», a été amputé de sa signature, il se termine ainsi:

«Ce n'est pas une délégation de pleins pouvoirs. Mais c'en est plus que le premier pas.» *red.*

Faute de dictionnaire latin à St-Pierre 1 où je corrigeais les épreuves de DP 1354, j'ai qualifié de «latin bancaire» ce qui est un proverbe qu'on trouve cité chez Cicéron: «*Parsimonia (magnum) vectigal est*», soit «l'économie est un grand revenu». *Mea maxima culpa.* *jls*

Médias

LA CAMPAGNE DES transporteurs routiers contre la RPLP a lancé un tract joint à quelques journaux. La comparaison des éditions en français et en allemand est intéressante. Le titre déjà est adapté aux mentalités: Boulimie fiscale en français, *Der Steuervogt* (le bailli fiscal) en Suisse alémanique. Mais qui a fourni tant de baillis pour dominer les pays sujets jusqu'il y a deux cents ans? Inutile de vouloir faire mourir une fois de plus un Gessler de légende?

Au surplus, la famille menacée a été choisie à Yvonand pour la Suisse romande et à Wallisellen pour la Suisse alémanique. On ne parle pas des entreprises déjà disparues ou en voie de disparition parce que le marché désigne les gagnants.

L'ACCIDENT DU VOL Swissair 111 a provoqué une vive activité médiatique. Notons la parution de deux éditions spéciales de journaux: *La Tribune de Genève*, huit pages, et le *TagesAnzeiger*, quatre pages. À Berne, le bi-hebdomadaire gratuit *Tagblatt für die Stadt Bern* a changé une partie de son édition du jeudi soir et publié une page spéciale rédigée par la *Berner Zeitung*.

Quant au téléjournal de Radio Canada diffusé le matin sur TV5-Europe, il a permis de trouver le mot «écrasement» à la place de «crash» utilisé généralement.

PUBLICATION, AVEC UNE couverture dorée, de la 500^e édition du Service de presse du PSS. Une page est consacrée à DP.

LE QUOTIDIEN BERNOIS *Der Bund* a ouvert une rédaction biennoise et désire ainsi devenir le quotidien des deux principales agglomérations du canton de Berne.

LE JOURNAL TRIMESTRIEL des Jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois s'appelle 109 (lire: sang neuf).

PIERRE-ALAIN LUGINBUHL, rédacteur en chef de *La Presse* (Est vaudois), a tenu à préciser dans *Le Temps* que son journal «est majoritairement en main du groupe Corbaz SA et d'actionnaires locaux; Edipresse ne détient environ que 5% des actions...» *cfp*

Le sport est un jeu qui doit redevenir coopératif

Par Fabrice Ghelfi, économiste

Comment mettre la théorie des jeux au service d'un sport sain?

LES FINS LIMIERS de la police viennent d'arrêter deux suspects soupçonnés d'avoir réalisé récemment une attaque à main armée. Les enquêteurs les isolent, chacun dans une cellule. Puis les interrogatoires séparés commencent. Les policiers expliquent d'abord à chacun que les aveux constituent des preuves supplémentaires; ensuite, si l'un des deux suspects nie alors que l'autre avoue, le juge alourdira la peine du premier et allégera celle de l'autre; enfin, si les deux avouent la sentence sera nettement tempérée. Toutefois, si aucun ne parle et que les suspects se fassent implicitement confiance, seule la complicité pourra être retenue contre eux et la peine sera donc très légère.

Théorie des jeux

Ces quelques lignes illustrent une facette de la théorie des jeux. Cette théorie repose sur un outil mathématique développé à partir des années vingt qui permet de modéliser des situations où des acteurs sociaux prennent des décisions individuelles séparées mais qui ont un impact combiné sur eux.

Dans cet exemple, la stratégie choisie par les deux prisonniers va finalement les conduire à avouer tous les deux parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'assurer de la coopération de l'autre et à cause de l'attrait de la peine minimale. À l'inverse, s'ils avaient agi dans la confiance mutuelle, ils se seraient tus et vu infliger la peine minimale. En définitive, ces choix faits dans l'incertitude aboutissent à une solution qui ne correspond pas à un optimum.

Ce cadre d'analyse a été utilisé pour d'autres situations sociales ou politiques. À la réflexion, on pourrait aussi l'appliquer au dopage dans le cyclisme et dans l'ensemble du sport professionnel dont les performances sont très médiatisées. Ces sportifs d'élite se battent pour la victoire, contrairement au sport populaire qui correspond plutôt à une lutte contre

soi-même, à une envie de progresser et de dépasser certaines limites personnelles. À partir du moment où le même et unique but – gagner – est visé par plusieurs individus (ou équipes) et que chacun est prêt à tous les sacrifices pour y arriver, l'égoïsme apparaît, la confiance disparaît et le recours aux moyens illicites devient une arme utilisable. Ce phénomène se renforce si la lutte contre les tricheurs est inefficace. On retombe dans la solution illustrée ci-avant par la théorie des jeux: chacun préférerait ne pas se doper parce que cela coûte cher ou à cause des risques pour la santé mais comme chacun ignore ce que font les adversaires, que la coopération est impossible et que la police est impuissante, la tentation de se servir de produits interdits est presque irrésistible.

Médecine et répression

Tous les partenaires concernés doivent prioritairement agir aujourd'hui pour restaurer la confiance indispensable qui permettra de quitter cet équilibre insatisfaisant. Parmi les voies à suivre, deux sont prioritaires; une touche à l'aspect médical et l'autre au volet répressif.

De nos jours, on ne se dope pas sans recourir à la science en général et à la médecine en particulier. Dès lors, il est nécessaire que les actions et la lutte incluent les scientifiques. La compétition devient de moins en moins celle des sportives et des sportifs que celle des médecins qui tentent de créer artificiellement l'athlète idéal. Même s'ils savent qu'il ne sera jamais possible de transformer un âne en cheval de course, même s'ils font le serment de toujours agir sur un organisme malade pour le rétablir dans sa santé, quelques-uns d'entre eux agissent tels des apprentis sorciers sur des organismes en parfaite santé pour en faire des bêtes de course. Agissons rapidement sur ce maillon de la chaîne en interdisant toute pratique médicale à ces soi-disant thérapeutes et ce, avant que la recherche ne s'attaque au patrimoine génétique des sportifs.

Ensuite, la police du dopage doit devenir crédible. Investissons-y une partie des milliards brassés par l'industrie du sport. À l'instar d'autres activités humaines, la peur du flic constitue un des

éléments essentiels pour restaurer la confiance. Il faut l'appuyer sur une législation appliquée dans l'ensemble des pays accueillant des manifestations sportives et qui permette à la justice, et non plus aux fédérations beaucoup trop impliquées, de condamner fermement les responsables et de suspendre les athlètes.

Un grand coup de balai mondial

Ce grand coup de balai mondial devra bien sûr concerner tous les intéressés. Et tant pis pour les quelques têtes qui rouleront. Au-delà des intérêts financiers, c'est l'éthique du sport qui compte. Je préfère voir des athlètes propres rouler à 40 km/h sur un vélo ou courir à 20 km/h qu'assister à une bagarre entre des tricheurs qui pédalent à 50 km/h ou qui piétinent le bitume à 25 km/h.

La théorie des jeux montre à son tour que des décisions doivent être prises pour que le sport quitte son équilibre non-coopératif et adopte une solution de type gagnant-gagnant.

Nous sommes nombreux à les attendre avec impatience. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Pierre Imhof (*pi*)
Charles-F. Poehon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Forum: Fabrice Ghelfi
Composition et maquette:
Claude Pahud, Géraldine Savary,
Jean-Luc Seylaz
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Pour ne pas galérer à la rentrée

Comment répondre au besoin croissant des familles d'assurer une prise en charge des enfants hors des horaires scolaires? A Lausanne, une nouvelle structure vient d'être mise sur pied, l'accueil pour enfants en milieu scolaire.

LA RENTRÉE SCOLAIRE, c'est la galère. Passer ses soirées à fourrer les cahiers de vos rejets, courir les magasins pour trouver le matériel indispensable à son épanouissement, saisir le sens profond des «projets pédagogiques»... À cette course d'obstacle s'ajoute l'adaptation définitive à des horaires qui s'échelonnent de 8h30 à 11h05 et de 14 h à 15 heures.

Dans la plupart des cantons, des mesures sont progressivement adoptées afin de prendre en charge les tous-petits. À Fribourg, à Neuchâtel ou au Tessin, les autorités vont ou ont présenté des lois obligeant les communes à développer l'accueil pour la petite enfance (voir encadré). Mais dès que l'enfant commence l'école, l'offre en matière de structures parascolaires se réduit comme peau de chagrin et on ressort les grands-mères du placard.

À Lausanne, les places d'accueil pour

la petite enfance ont considérablement augmenté ces dernières années; pour ne pas briser la chaîne, les autorités ont imaginé une nouvelle formule pour les enfants scolarisés. Ainsi sont nés, il y a une année, les APEMS, accueil pour enfants en milieu scolaire. Inspiré des *Tagesschulen* zurichoises, écoles à horaire continu, l'APEMS assure la prise en charge des enfants tous les jours, mercredi compris, dès 7 heures le matin avec petit-déjeuner, repas de midi, goûter, surveillances d'études et animation jusqu'à 18h30. Une solution bon marché: les établissements scolaires mettent à disposition des locaux, et les éducateurs responsables ont la possibilité d'engager des moniteurs, non formés, pour les seconds. À ce stade de l'expérience, le résultat est convaincant. Même s'il faut franchir quelques difficultés. Entre autres, s'imposer dans les établisse-

ments scolaires. Dans le collège que nous avons visité, les espaces destinés à l'accueil des enfants ont été repeints, l'endroit est chaleureux, mais ça reste un ancien local de douches; trop exigu pour recevoir la quarantaine d'enfants prévus. Les éducateurs se plaignent de problèmes organisationnels: l'horaire est défini par l'administration sur un semestre. Or les parents ayant des horaires flexibles – contrats sur appel ou annualisés – sont contraints de modifier leur inscription semaine après semaine, au rythme des exigences de leurs employés.

À plus long terme...

La politique d'accueil des écoliers à Lausanne est néanmoins une solution à la fois souple et pratique. Elle permet de réagir rapidement à la demande réelle et de tenir compte de l'évolution démographique sur les trois ou quatre ans à venir. La soixante d'enfants inscrits dans chaque APEMS démontre l'urgence des besoins.

De façon générale, il faudra, à terme, envisager d'autres pistes. Car la population active augmente. Les femmes n'abandonnent plus leur activité professionnelle au moment où elles ont des enfants. En raison de la crise – certaines ont peur d'être exclues du monde du travail, d'autres complètent le revenu familial – ou parce qu'elles veulent rentabiliser leur formation. En outre, les habitudes changent, les gens se déplacent plus qu'auparavant de leur lieu de travail à leur lieu de vie. Et il est de moins en moins fréquent que les parents rentrent à la maison pour le repas de midi. Harmoniser, comme à Bâle-ville, les horaires entre les niveaux scolaires faciliterait l'organisation familiale. Puis les modifier de façon que les enfants terminent plus tôt l'école, sans avoir à rentrer à la maison à la pause de midi. Le calcul ne serait pas si improductif quand on sait que dans le canton de Vaud par exemple, les transports scolaires coûtent près de 20 millions par année.

Enfin, la diminution des demandes pour des plein temps en places d'accueil, pour la petite enfance comme pour le parascolaire montre que de plus en plus de salariés travaillent à temps partiel. Une réduction généralisée du temps de travail, associée à l'harmonisation et à la concentration des horaires scolaires, permettrait d'améliorer considérablement la vie familiale.

gs

Le tour des cantons

Genève: La tradition des cuisines scolaires existe depuis la fin du XIX^e siècle. Et elle perdure: les associations privées et le bénévolat continuent à jouer un rôle important dans la prise en charge des enfants. En 1998 a été signé un document de référence qui établit un mode de collaboration entre organismes privés, communes et associations de parents. Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est chargé de l'encadrement des enfants en dehors des heures de classes en remplacement des «classes gardiennes». La quasi-totalité des communes du canton offre cette «animation parascolaire». Avec un budget de 16 millions, le GIAP propose des prestations variées. Depuis 97, l'animation parascolaire est payante, ce qui a suscité le lancement d'une initiative. Nous y reviendrons.

Suisse allemande: Dans la plupart des cantons d'Outre-Sarine, l'accompagnement parascolaire est inexistant, à l'exception de Zurich et de ses *Tagesschulen*. La tradition du repas familial est tenace; et quand on sait que le coût d'une classe où les enfants sont pris en charge toute la journée pèse 2,5 fois plus que celui d'une classe usuelle, les autorités hésitent à changer d'habitude.

Fribourg: Depuis le 1^{er} janvier 97, Fribourg est le seul canton à disposer d'une loi cantonale sur les structures d'accueil pour la petite enfance. Mais les communes rechignent à faire le pas puisque la loi dit qu'elle doit subventionner «tout ou partie» de la différence entre le prix payé par les parents et le prix coûtant. Pour le service d'accueil parascolaire, il existe dans presque tous les quartiers de la ville de Fribourg. Mais il présente des faiblesses puisqu'il fonctionne uniquement avec des chômeurs en emploi temporaire. Dans le reste du canton, il n'y a aucun service d'accueil.

Tessin: L'encadrement des enfants scolarisés reste un casse-tête. Il y a quelques restaurants scolaires où ne sont admissibles que les enfants issus de familles monoparentales ou d'une famille dont le revenu annuel du père ne dépasse pas un montant de 49 000 francs.

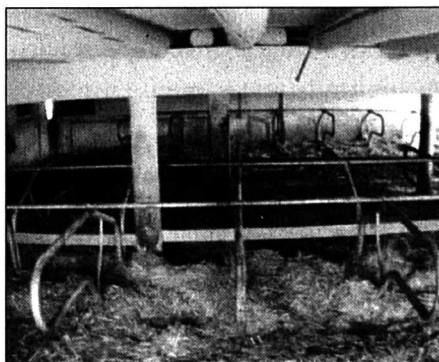
Les animaux se moquent de la caméra

La Coop propose à sa clientèle de contrôler, grâce à une caméra, la véracité de sa publicité. Mais les animaux ne sont pas des stars.

A LA COOP, vous pouvez acheter de la viande heureuse. Vous pouvez même aller le vérifier sur le Web: www.coop.ch vous offre une approche, assez sommaire, de Coop Natura plan: liste de produits, description des labels, etc. On reste pourtant un peu sur sa faim: pas davantage de renseignements que sur les emballages; ni de bilan écologique comparant telle filière à telle autre. Il suffit de faire confiance aux labels.

Taches dispersées

De toute façon, il y a une manière bien plus ludique de constater que vos œufs sortent bien du rectum de poules qui «peuvent picorer le sol à tout moment» et qui peuvent même se payer des frayeurs si bon leur semble: «le trou, là dans la clôture, leur permet de partir à la découverte des environs». Mais rassurez-vous: «Elles ont un poulailler spacieux où elles pondent leurs œufs et se mettent à l'abri de compère renard». Et donc pour contrôler tout ça, vous avez accès à une caméra 360° que vous pouvez pointer sur la poule de votre choix; apparaît alors la 22602^e image filmée en direct: pour autant que la définition de l'écran soit suffisante, on peut effectivement y déceler des taches blanches dont on n'a aucune raison de remettre en cause l'état de volaille. Et ces taches sont dispersées de manière aléatoire dans un environnement vert. Bref, les œufs du Brüderhof, la ferme de la famille Günthardt qui doit son nom au grand-père de l'exploitant actuel, qui avait huit fils nous dit-on, ces œufs donc sont fabriqués artisanalement.



7 septembre à 14h08: l'étable Bifangi est désespérément vide; 8 septembre à 8h12: toujours personne

Tentative avec des animaux plus volumineux et présentant une fiabilité plus grande dans la détermination de l'espèce et du bonheur: les vaches. Zoom sur l'étable: ce 7 septembre à 14h08, elle est vide. Les animaux sont évidemment en train de «brouter l'herbe grasse du pré». Direction le pâturage et zoom sur ce qui devrait être un groupe de bovidés: tout ce que je peux affirmer, c'est qu'il pleut au Brüderhof à 14h10... Manque de chance, des gouttes d'eau sur la caméra ont trompé le système de mise au point qui donne une image nette... des gouttes d'eau, alors que les vaches broutant apparaissent dans un flou ne



Le 8.9.98 à 08h53, des poules noires ont rejoint les poules blanches; les vaches sont introuvables; seul, un chat se promène dans l'aire d'alimentation...

permettant pas de déterminer avec précision le degré de satisfaction.

Dernière tentative, avec des animaux à la fois suffisamment gros pour être identifiés avec certitude et raisonnablement paresseux pour faire la sieste à l'heure où je surfe: il est 14h11 ce 7 septembre et je suis «en direct du box des porcs». On précise encore qu'il y a «huit porcs qui vivent parfaitement heureux: ils ont suffisamment d'espace pour fouiller la terre et se vautrer dans la boue». Pour l'heure – je fais un reload pour vérifier, mais apparemment, rien ne bouge – les huit cochons semblent préférer le confinement d'un box où ils sont vautrés les uns sur les autres à l'exercice que leur permettrait l'espace généreusement mis à leur disposition.

Bon, fini de rigoler: je préfère la farine bio et la côte de bœuf épanouie, mais qu'en est-il des conditions sociales de l'entreprise? Eh bien ce 8 septembre à 8h53, le site web de la Coop n'en disait encore rien.

pi